



MAIRIE DE NANTERRE

23-AT-0496

ARRETE n° 23-AT-0496
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0247

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement
avenue Pablo Picasso, allée
Fernand Léger et rue Horace
Vernet
du 09/06/2023 au 28/07/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1
à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0247 en date du 29/03/2023,

Considérant que le retard pris pour cause de stationnement illicite

Votre correspondant :

ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -EJ/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0247 du 29/03/2023, portant réglementation de la circulation du 67 au 92 avenue Pablo Picasso, parking allée Fernand Léger, du 4 au 15 allée Fernand Léger et rue Horace Vernet, sont prorogées jusqu'au 28/07/2023.

Article 2 : Monsieur LOPES (VBAF) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



MAIRIE DE NANTERRE, le 30 Mai 2023
Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur LOPES (VBAF) img.lopes.vbaf@gmail.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.